

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 19 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf juillet à 18h15 à la salle municipale de Rongas, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

### Etaient présents :

M. DURAND Jean-Bernard

Mme BOBIN Annie, GRANIER Valérie

MM. BAYLE Jérôme, BONNEL-LOUBET Jean-Pierre, CALVET Yvan, CASTAGNE Pierre, CHIFFRE Jérôme, CLEMENTE André, GUIBBERT Bernard, NAVARRO Armand

### Absents excusés :

Mme BONNEL Line, BOSSA Bérangère

Nombre de membres :	15	Présents :	12
En exercice :	14	Votants :	12

*Date de convocation : 6 Juillet 2017*

*date d'affichage : 7 juillet 2017*

*Secrétaire de séance : Annie BOBIN*

Monsieur CASTAGNE ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux élus et administrés présents. Monsieur le Maire poursuit en donnant lecture du procès-verbal de la séance précédente approuvé par les membres présents.

### **1- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Etat : Eglise Saint Gervais et Saint Protais** (DCM2017/56)

Monsieur le Maire rappelle que l'église paroissiale Saint Gervais et Saint Protais a été inscrite au titre des monuments historiques par arrêté en date du 21 mars 2017.

Cet édifice présente de grands désordres au niveau de sa toiture et de son état général. Une réflexion doit donc être menée pour évaluer la restauration générale de ce patrimoine.

Dans ce cadre-là, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) peut assister gracieusement la commune dans :

- la phase « programme » (rédaction du programme de l'opération, analyse des besoins, priorités d'intervention, phasage des travaux etc.)
- la réalisation d'un diagnostic (rédaction d'un cahier des charges de consultation pour la sélection d'un prestataire, assistance pour la sélection du prestataire, analyse du dossier de diagnostic)
- la sélection du maître d'œuvre (conseil dans l'analyse des offres)

Monsieur le Maire présente le projet de convention.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité :

- Approuve cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée avec la DRAC.

### **2- Divers**

**Plan Local d'Urbanisme (PLU) :** Monsieur le Maire fait part du travail minutieux effectué par la commission urbanisme. Il félicite l'ensemble des membres de la commission pour le travail rendu, le sérieux et l'investissement. Ces qualités ont également été soulignées par les services de l'Etat au cours de la dernière rencontre. De prochaines réunions sont programmées pour avancer ce dossier. Monsieur NAVARRO rappelle qu'un cahier est à disposition de l'ensemble des administrés à la Mairie pour noter leurs observations.

**Ramassage des ordures ménagères** Monsieur CASTAGNE donne lecture d'un courrier de la famille CARRION au sujet de la relève insuffisante en période estivale des ordures ménagères et par lequel elle sollicite 2 passages hebdomadaires. Monsieur GUIBBERT adressera ce courrier au service environnement de la communauté des communes Grand Orb en charge de ce service.

Monsieur le Maire complète en indiquant que la rue de Boussagues est également impactée par un problème de non relève de containers par leur propriétaire. Il demande que la Communauté informe à nouveau les propriétaires sur leurs obligations de rentrer les containers après la relève.

**Travaux :** Monsieur DURAND rend compte de l'avancée du **chantier Berges du Casselouvre** : le renforcement des murs est en cours de finition, le garde-corps sera livré d'ici le début de la semaine prochaine. La rue devrait donc être en sécurité pour la fête locale.

En ce qui concerne les **travaux d'assainissement du secteur Roche-le Soulié**, ce dossier est en cours de finalisation. Une rencontre avec Monsieur GOURDOU, gérant de la maison de retraite La Roche, est programmée le 17 août.

Au sujet de l'assainissement, la mise en place de la « Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif » (PFAC) et Assimilés Domestiques est à l'étude. Ce dossier sera présenté dans le détail lors d'une prochaine séance.

Les **travaux de renforcement du réseau très haut débit** sont en cours par le Conseil départemental de l'Hérault : les réseaux sont repris entre Vérénoix et Castanet le Bas. Des brochures de présentation sont à disposition en Mairie pour le public.

**Hameau de Rongas :** Monsieur le Maire fait part de la demande d'autorisation de Monsieur Dominique ROUGET pour la rénovation de la porte de service du clocher de Rongas. Monsieur le Maire salue cette initiative. Le conseil est favorable à cette restauration et autorise Monsieur le Maire à répondre favorablement à Monsieur ROUGET.

Monsieur CASTAGNE signale que les chemins n'ont pas été désherbés et que la numérotation des rues est toujours en instance. Une petite marche serait appréciable au niveau de la fontaine. Monsieur DURAND répond qu'au vu des absences du personnel communal, du retard a été pris dans l'entretien et le désherbage. Quant à la réalisation de nouveaux travaux, elle doit être décalée dans le temps.

**Ecole primaire :** Madame GRANIER informe de la réception de la réponse positive de l'Académie sur le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2017 pour une période de 3 ans. Monsieur le Maire précise qu'Hérault Transport donnera un avis favorable car ce retour à 4 jours va dans le sens des économies. En ce qui concerne la durée de l'autorisation, ce délai de 3 ans est interpellant. En effet, en conseil d'école, il a bien été précisé que ce retour à 4 jours serait ferme et définitif. Il est inenvisageable de faire supporter des changements d'horaires de façons répétitives aux enfants, aux familles, aux équipes pédagogiques et au personnel communal.

Par ailleurs, Madame GRANIER indique que quelques travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires dont le changement de mobilier dans la classe de cycle 2. Les enfants bénéficieront à la rentrée de tables et chaises modulables en fonction de leur taille.

**Système téléalerte :** Madame GRANIER rappelle que la commune vient d'adhérer à un système de téléalerte. Il s'agit, grâce à ce système, de pouvoir alerter les administrés en cas de risque majeur (inondation, incendie...).

L'appel d'offres a été porté par la Communauté de Communes. Le coût pour la commune s'élève à 936 € pour l'installation du service et à 432 € d'abonnement annuel. Actuellement, seuls les téléphones apparaissant dans l'annuaire universel (essentiellement les téléphones fixes) ont été repris par la société en charge de ce service. Dès le mois d'août, les administrés qui souhaitent

communiquer leur numéro de portable ou leur numéro inscrit en liste rouge pourront s'inscrire via un lien qui apparaîtra en page d'accueil du site internet de la commune ou en version papier, via le formulaire qui sera disponible en mairie. Une information sera faite en temps voulu via le site et par voie d'affichage. Mme GRANIER précise que ce système de téléalerte va de pair avec l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) actuellement en attente de validation par les services de l'Etat avant présentation à la population.

Des essais seront effectués courant de l'été pour tester ce système.

**Hameau de Castanet le Bas** : Monsieur BONNEL-LOUBET informe que l'association du béal de Castanet le Bas va demander une autorisation pour la réouverture du béal en épis comme à l'origine. Monsieur le Maire salue la dernière réunion du 6 juillet très constructive en présence de Monsieur RIPPERT, directeur du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, des membres de l'association et de Monsieur RICODEAU de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Monsieur RIPPERT s'est engagé à vérifier la situation des subventions accordées à ce dossier afin de ne pas les perdre.

**Hameau des Nières** : Monsieur CALVET informe de l'avancée positive du dossier « caravane ». Monsieur le Maire rappelle la réunion sur site organisée avec Monsieur SAUMET, en présence de Monsieur DURAND et Monsieur CALVET. Il a été indiqué au propriétaire de la caravane qu'à ce jour aucune autorisation écrite des propriétaires du terrain n'était enregistrée en Mairie. Aussi un courrier recommandé lui a été adressé afin de déplacer la caravane.

**Immeuble communal sis à Rongas** : Monsieur le Maire informe de la proposition d'achat de l'immeuble communal abritant la salle et l'appartement par Pierre FULCRAND, le fils du locataire. Au vu de cette demande et de la réglementation accessibilité impactant fortement l'utilisation de la salle communale, une réflexion doit être menée pour le devenir de ce lieu. L'idéal serait de trouver un bâtiment en rez-de-chaussée à transformer (avec toutes les mises aux normes règlementaires).

Monsieur CASTAGNE souligne l'utilisation de cette salle par l'association du hameau. Il convient donc de mener une réflexion conjointe pour éventuellement trouver une solution alternative.

Clôture des débats à 19h15

**Liste des délibérations :**

DCM 2017/56 : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Etat : Eglise Saint Gervais et Saint Protais

